

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ORGANISATEUR EN 2015
DU CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVES
DE PSYCHOLOGUE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE**

I – LA PRESENTATION GENERALE DU CONCOURS	page 2
II – LES EPREUVES DU CONCOURS	page 2
A) L'épreuve écrite d'admissibilité	page 2
1) Description de l'épreuve écrite d'admissibilité	page 2
a) Sur la forme	page 2
b) Sur le fond	page 3
2) Analyse des résultats	page 3
3) Données statistiques	page 4
B) L'épreuve orale d'admission	page 6
1) Description de l'épreuve orale d'admission	page 6
a) Sur la forme	page 6
b) Sur le fond	page 6
2) Analyse des résultats	page 8
3) Données statistiques	page 8
III – LE PROFIL DES LAUREATS	page 10
1) L'origine géographique des lauréats	page 10
2) La condition d'accès au concours	page 10
3) La situation professionnelle des lauréats	page 11
4) La préparation au concours des lauréats	page 11
5) La moyenne d'âge des lauréats	page 11
IV – LES CHIFFRES "CLES" A RETENIR	page 12

I – LA PRESENTATION GENERALE DU CONCOURS

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2015 le concours sur titres avec épreuves de psychologue territorial de classe normale en partenariat avec les Centres de Gestion de l'ARIEGE (09), de la CHARENTE (16), de la CHARENTE-MARITIME (17), de la CREUSE (23), de la DORDOGNE (24), de la HAUTE-GARONNE (31), du GERS (32), de la GIRONDE (33), des LANDES (40), des HAUTES-PYRENEES (65), du TARN (81), du TARN-ET-GARONNE (82) et de la VIENNE (86).

Le concours est ouvert pour **50 postes**.

Ce concours comporte deux épreuves : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

A savoir :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.
- Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes à l'écrit et à l'oral est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. En outre, le jury fixe le seuil d'admission.

II – LES EPREUVES DU CONCOURS

A) L'épreuve écrite d'admissibilité

1) Description de l'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le **jeudi 12 février 2015** à PAU (64).

Elle consiste en « **la rédaction d'un rapport**, à partir d'un dossier portant sur une **situation en relation avec les missions** du cadre d'emplois des psychologues territoriaux, et **notamment la déontologie de la profession** ».

Durée de l'épreuve : **3 heures – coefficient 1**.

a) Sur la forme

Généralement la commande du sujet est un rapport demandé par une autorité hiérarchique qui :

- souhaite une information, par exemple, sur une réglementation qui peut avoir des incidences sur un domaine ou un service particulier ; ou bien,
- souhaite une information sur un sujet plus large qu'elle veut maîtriser, etc ...

Le dossier rassemble plusieurs documents de nature et de forme variées (juridiques, documents officiels, articles de presse spécialisée, exemple de cas concrets...) et compte **une trentaine de pages**.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer le rapport** : introduction brève avec annonce du plan, organiser le développement en parties et sous-parties et rédiger une conclusion brève (5 à 6 pages sont nécessaires et suffisantes) ;
- **exploiter les informations** contenues dans le dossier et ne négliger aucun élément de celui-ci ;
- **valoriser les informations** du dossier pouvant éclairer les choix de l'autorité territoriale ou de l'autorité hiérarchique ;
- **rédiger intégralement son devoir** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe ;
- **savoir gérer le temps de l'épreuve.**

b) Sur le fond

Le rapport constitue pour son destinataire un **outil d'aide à la décision**. Le candidat doit alors **valoriser les informations** du dossier qui peuvent éclairer les choix. Cependant, il n'est pas attendu de lui qu'il élabore des propositions à l'aide des connaissances personnelles extérieures au dossier.

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- **analyser une commande et un dossier** afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet et **informer le destinataire de manière fiable et structurée** ;
 - **extraire** les éléments déterminants des documents ;
 - **organiser méthodiquement** les informations nécessaires à la rédaction du rapport ;
 - **produire en temps limité** un document synthétique parfaitement compréhensible.
- Les informations données doivent être **précises et jamais allusives** (pas de renvoi à un document ou à une page du dossier). Le rapport **doit fournir toutes les informations nécessaires à la compréhension** du sujet.
- Un rapport qui se contenterait de résumer successivement les différents documents ou qui se livrerait à un **commentaire-composé** à partir des documents du dossier **ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve.**

2) Analyse des résultats

Le sujet demande au candidat de fournir un rapport sur les conditions à remplir pour obtenir un agrément en vue d'adoption (cf. annale sur le site www.cdg-64.fr).

Les correcteurs précisent que le sujet est intéressant et qu'il est en adéquation avec les missions d'un psychologue territorial de classe normale. Il permet aux candidats à la fois de valoriser des connaissances, une culture territoriale et d'illustrer leur capacité à mobiliser une méthodologie de projet.

Les correcteurs constatent :

- que les candidats ne se sont pas préparés à cette épreuve et qu'ils ont fourni un travail d'un niveau inférieur à celui attendu pour un futur fonctionnaire territorial de catégorie A ;
- un **manque d'esprit de synthèse** pour certains candidats, des **problèmes de syntaxe** pour d'autres, et le **rapport qui n'est pas suffisamment structuré** ;
- une **mauvaise gestion du temps** de la part des candidats : un nombre important de copies inachevées ;
- la présence de très bons candidats : le rapport rendu est concis avec un plan apparent, les informations contenues dans le dossier sont valorisées ...

Les correcteurs conseillent aux candidats de **consacrer les cinq dernières minutes** de la fin de l'épreuve à la **relecture et à la correction des fautes d'orthographe et de grammaire**.

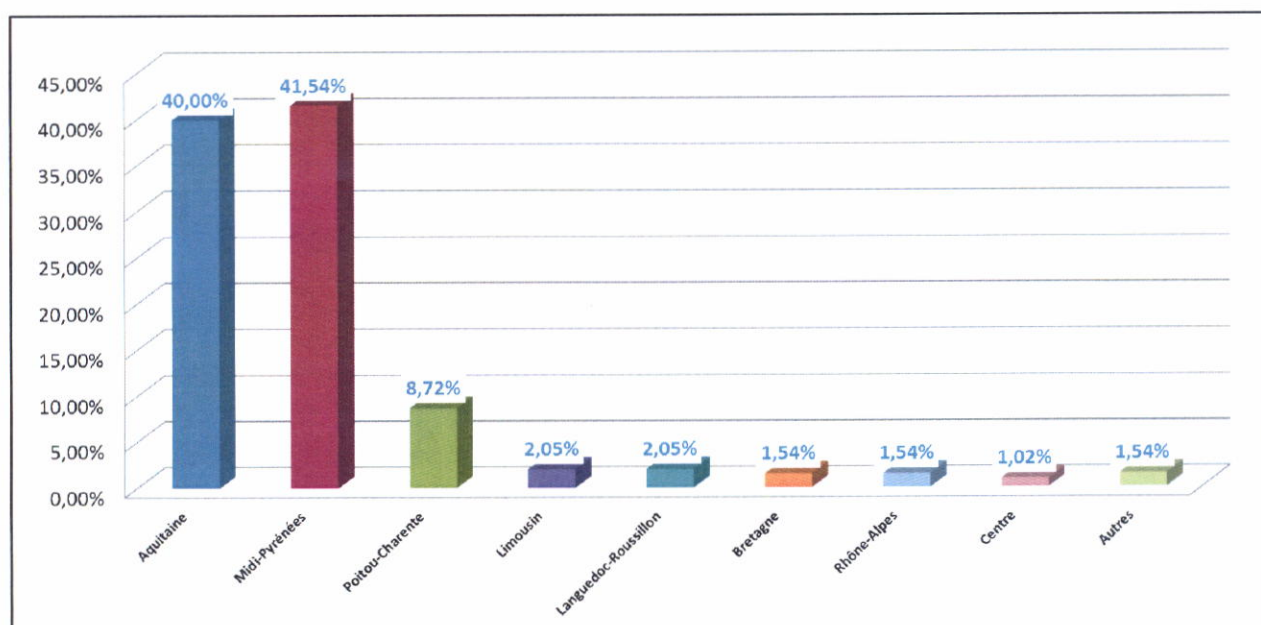
Quelques chiffres :

- sur **335 candidats inscrits**, **195 candidats se sont présentés** le jour de l'épreuve écrite d'admissibilité, **140 candidats absents** soit un taux d'absentéisme de **41,79 %**,
- **la moyenne des candidats s'élève à 9,19/20**,
- l'échelonnement des notes : de **0/20 à 17,50/20**,
- 86 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,
- 17 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20,
- **29 candidats ont obtenu une note éliminatoire (note inférieure à 5/20)**.

3) Données statistiques

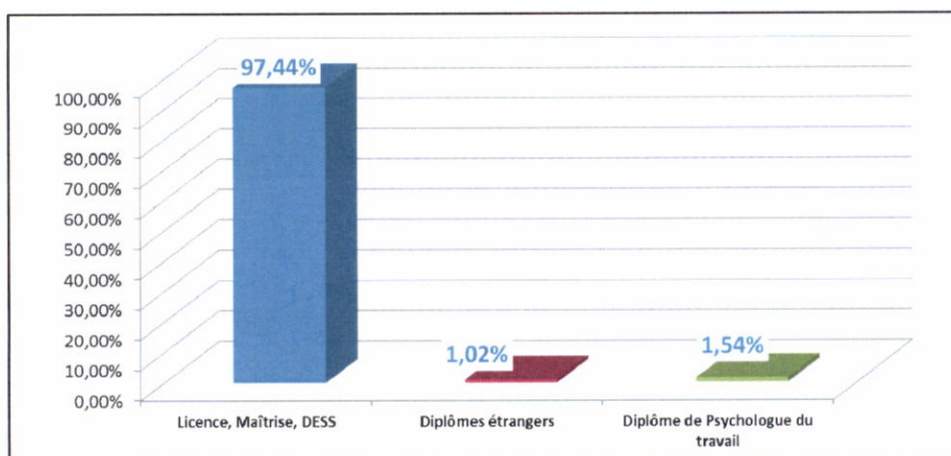
Les données statistiques présentées ci-dessous reposent sur la base des **candidats présents** à l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'origine géographique des candidats



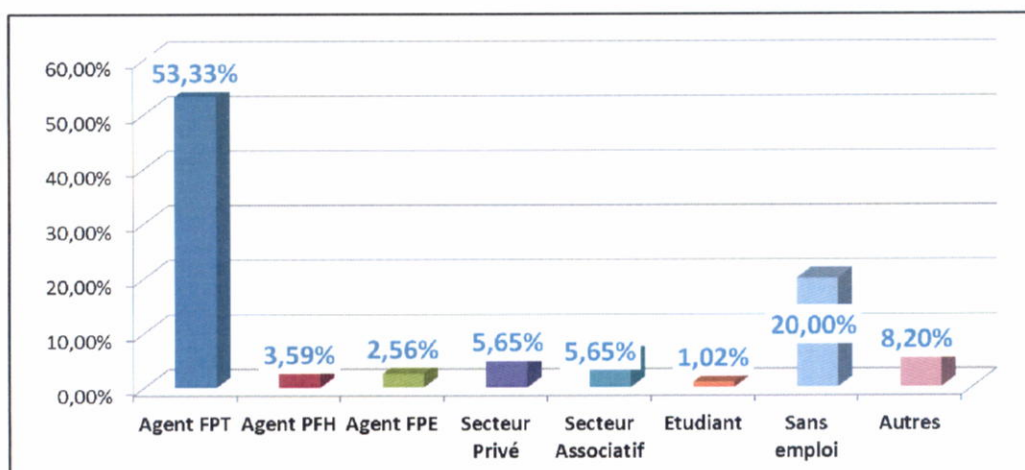
**40 % des candidats présents proviennent de la région Aquitaine
et 41,54 % de la région Midi-Pyrénées**

✚ La condition d'accès au concours



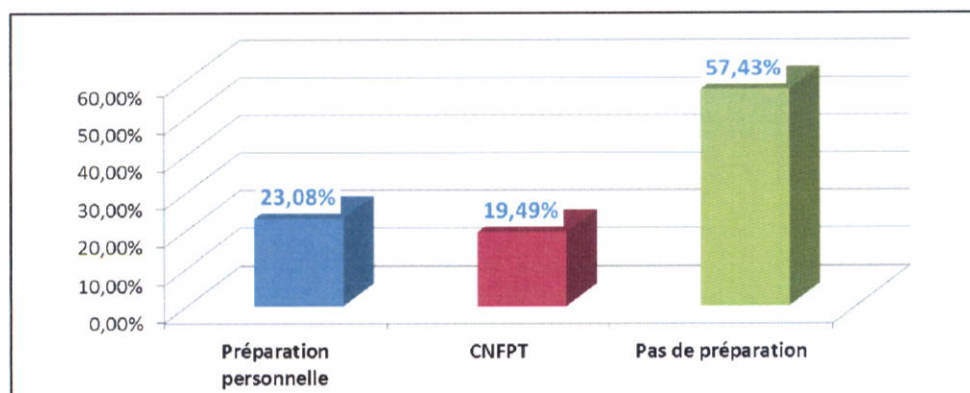
97,44 % des candidats présents sont titulaires de la licence et de la maîtrise en psychologie et justifient d'un DESS, DEA ou d'un MASTER II en psychologie

✚ La situation professionnelle des candidats



53,33 % des candidats présents travaillent dans la Fonction Publique Territoriale

✚ La préparation des candidats au concours



42,57 % des candidats présents se sont préparés (CNFPT ou personnellement)

✚ La moyenne d'âge et la répartition homme/femme

Candidat le plus jeune	22 ans
Candidat le plus âgé	56 ans
Moyenne d'âge	31 ans

94,36 % des candidats de sexe féminin soit 184 femmes
et 5,64 % de candidats de sexe masculin soit 11 hommes

B) L'épreuve orale d'admission

Le jury d'admissibilité s'est réuni le lundi 4 mai 2015 à PAU. **96 candidats ont été déclarés admissibles** pour présenter l'épreuve orale d'admission.

1) Description de l'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les **mercredi 10 et jeudi 11 juin 2015 à la Maison des Communes à PAU.**

Elle consiste en « un **entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession** dans le cadre des missions dévolues aux membres du cadre d'emplois des psychologues territoriaux".

Durée : **vingt minutes – coefficient 2.**

L'épreuve d'entretien a pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- sa **motivation** ;
- son **aptitude à exercer sa profession** dans le cadre des missions dévolues aux membres du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.

a) Sur la forme

Le candidat est évalué sur ses **capacités à exposer ses idées** de manière claire et précise. En effet, la qualité d'expression orale du candidat est prise en compte dans la notation.

Pour débiter l'entretien, les examinateurs invitent le candidat à présenter brièvement (de trois à cinq minutes) son parcours de formation (initiale, continue...), son expérience professionnelle et son projet professionnel.

L'entretien prend ensuite la forme d'**échanges interactifs** et de **questions-réponses**.

b) Sur le fond

Tout au long de l'entretien, il est demandé au candidat de se projeter dans les fonctions **d'un psychologue territorial de classe normale**. Il doit parvenir à se **positionner professionnellement** en se plaçant en qualité de **futur fonctionnaire territorial de catégorie A**.

Les examinateurs sont amenés à apprécier deux critères :

1) « la motivation du candidat »

Le candidat doit expliquer sa **motivation** et les **raisons** pour lesquelles il s'est inscrit au concours de psychologue territorial de classe normale.

Ainsi, les examinateurs interrogent le candidat sur :

- les **raisons de son inscription au concours** (être titularisé sur un poste déjà occupé, découvrir un nouvel environnement professionnel, trouver un premier poste...),
- sa **préparation au concours** (ouvrages spécialisés, CNFPT, préparation personnelle...),
- son **parcours professionnel**, son intérêt à intégrer les services relevant des collectivités territoriales,
- son **projet professionnel**, son déroulement de carrière...,
- sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...,
- sa **curiosité intellectuelle**, son **ouverture d'esprit**...

2) « l'aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois des psychologues territoriaux »

Les examinateurs vérifient :

✚ **Son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois**

- la connaissance des missions d'un psychologue territorial : les différents domaines d'intervention, les types de poste (psychologue du travail, psychologue clinicien-ne ...), le niveau de responsabilité, le positionnement par rapport aux élus, ...
- les aptitudes managériales et d'encadrement :
 - connaissances des outils de gestion d'animation et de coordination d'une équipe, d'un service ;
 - gestion des conflits ;
 - méthode de communication ...
- autres connaissances liées au domaine d'activité :
 - capacité à prendre des initiatives, à analyser une situation et à faire des propositions,
 - étude de poste, prévention des risques psychosociaux ;
 - accompagnement individuel ou collectif des agents ...

✚ **Sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler**

- connaissances de la Fonction Publique Territoriale : sens du service public, respect de l'utilisateur, droits et obligations des fonctionnaires, la distinction avec la Fonction Publique Hospitalière ...
- connaissances des collectivités territoriales : leurs structures, leurs organisations et fonctionnements, leurs organes délibérants, les modes de désignation des exécutifs...
- connaissances des relations fonctionnelles :
 - * en interne avec l'autorité territoriale, au sein de la structure, au sein de l'équipe pluridisciplinaire : positionnement au sein de cette équipe, fonction et rôle des membres de l'équipe,
 - * en externe avec les familles, les intervenants extérieurs

2) Analyse des résultats

Les membres du jury et les examinateurs qualifiés constatent :

- un très bon niveau général, les candidats se sont préparés à cette épreuve : les plus jeunes d'entre eux ont su démontrer leur motivation,
- des **connaissances avérées** concernant l'**environnement territorial**,
- que la majorité des candidats sont de bons professionnels connaissant et se projetant correctement dans le domaine de la Fonction Publique Territoriale,
- des candidats avec une **ouverture d'esprit** et de la **curiosité professionnelle**,
- quelques mauvais candidats qui ne se sont pas préparés à cette épreuve et ayant des lacunes sur l'environnement professionnel.

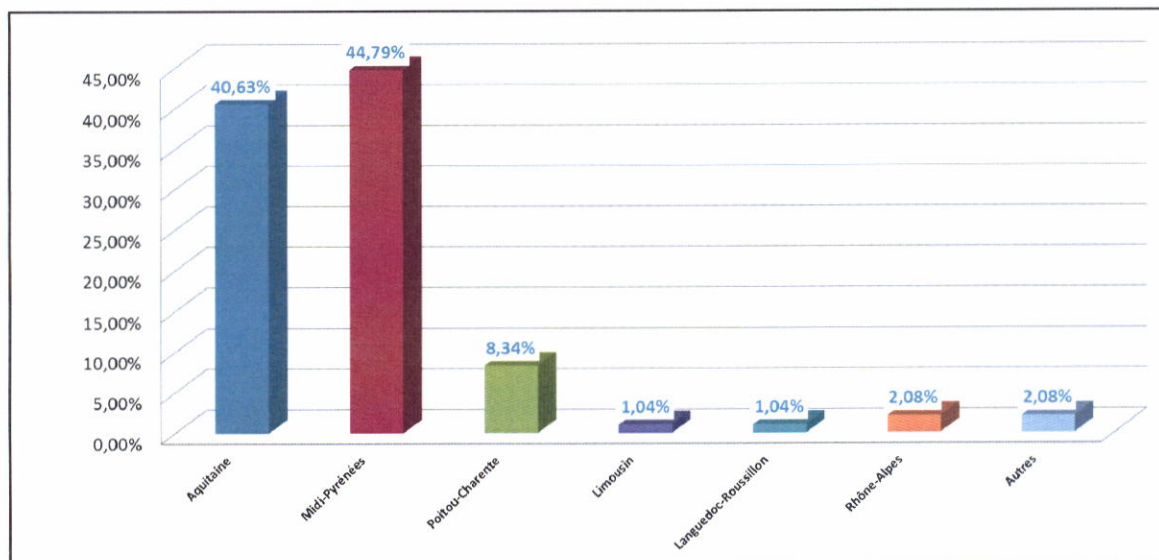
Quelques chiffres :

- **96 candidats admissibles dont 2 candidats masculins**,
- **tous les candidats se sont présentés** à cette épreuve,
- **1 candidat éliminé** (note inférieure à 5/20),
- **la moyenne des candidats est de 13,30/20**,
- l'échelonnement des notes : **de 4/20 à 19/20**,
- 15 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20,
- 17 candidats ont obtenu une note comprise entre 10 et 13/20,
- 64 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 13/20,
- **le seuil d'admission est fixé à 39,75/60 points (13,25/20)**.

3) Données statistiques

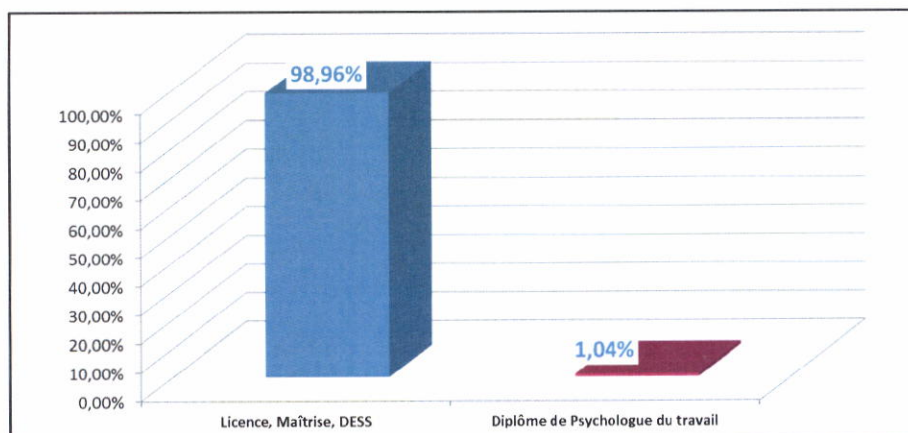
Les données statistiques présentées ci-dessous reposent sur la base des **96 candidats admissibles**.

L'origine géographique des candidats



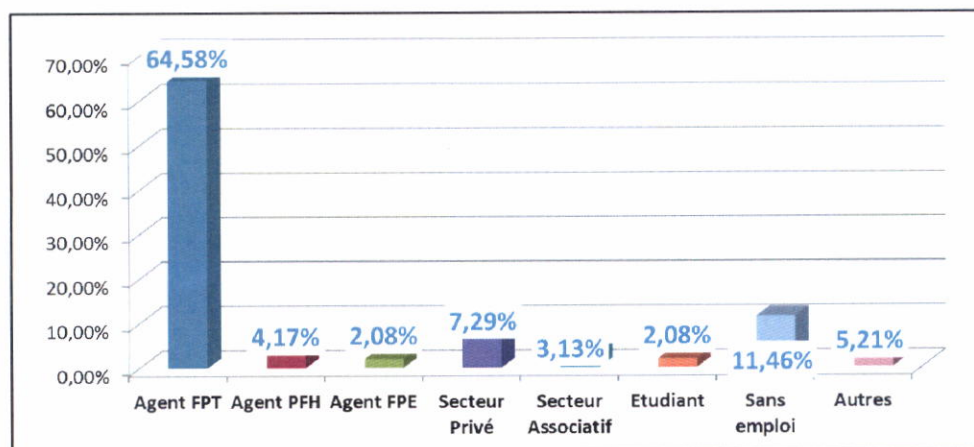
**40,63 % des candidats présents proviennent de la région Aquitaine
et 44,79 % de la région Midi-Pyrénées**

✚ La condition d'accès au concours



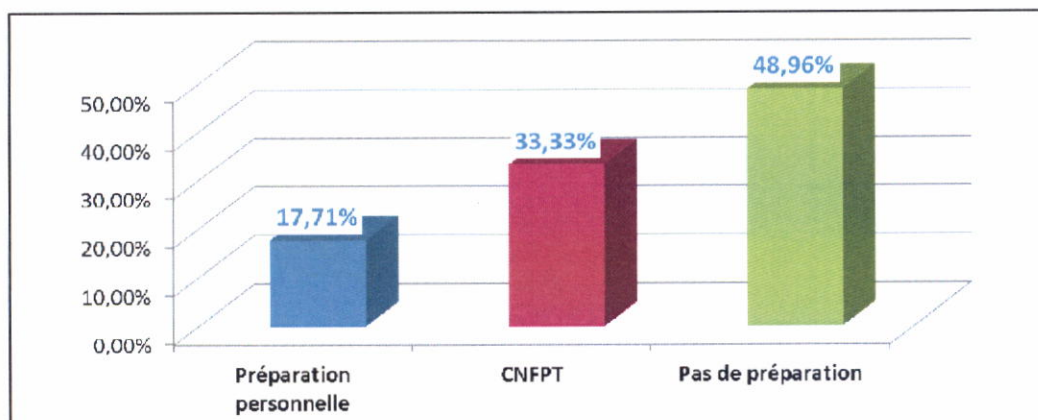
98,96 % des candidats admissibles sont titulaires de la licence et de la maîtrise en psychologie et justifient d'un DESS, DEA ou d'un MASTER II en psychologie

✚ La situation professionnelle des candidats



64,58 % des candidats admissibles travaillent dans la Fonction Publique Territoriale

✚ La préparation des candidats au concours



51,04 % des candidats admissibles se sont préparés (CNFPT ou personnellement)

✚ La moyenne d'âge et la répartition homme/femme

Candidat le plus jeune	23 ans
Candidat le plus âgé	55 ans
Moyenne d'âge	31 ans

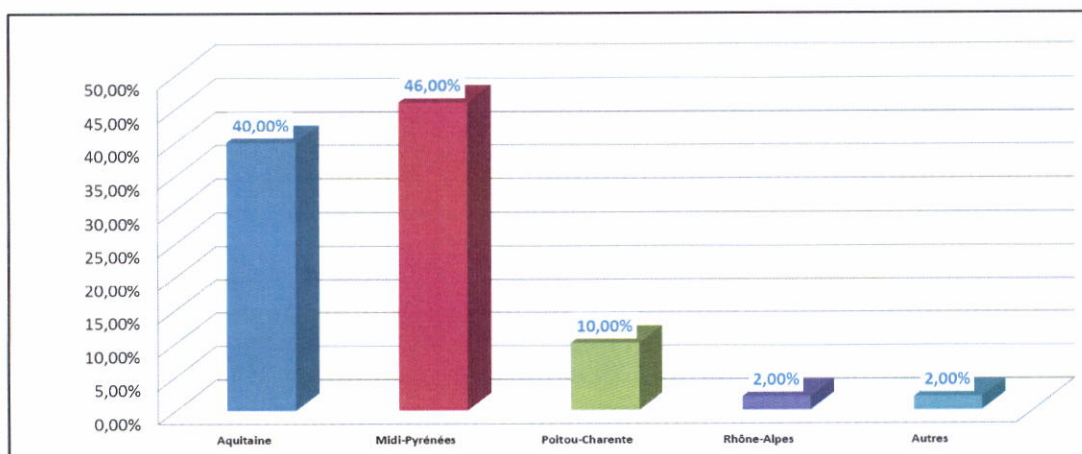
97,92 % des candidats de sexe féminin soit 94 femmes
et 2,08 % de candidats de sexe masculin soit 2 hommes

III – LE PROFIL DES LAUREATS

Le jury d'admission s'est déroulé le jeudi 11 juin 2015 à l'issue des entretiens.

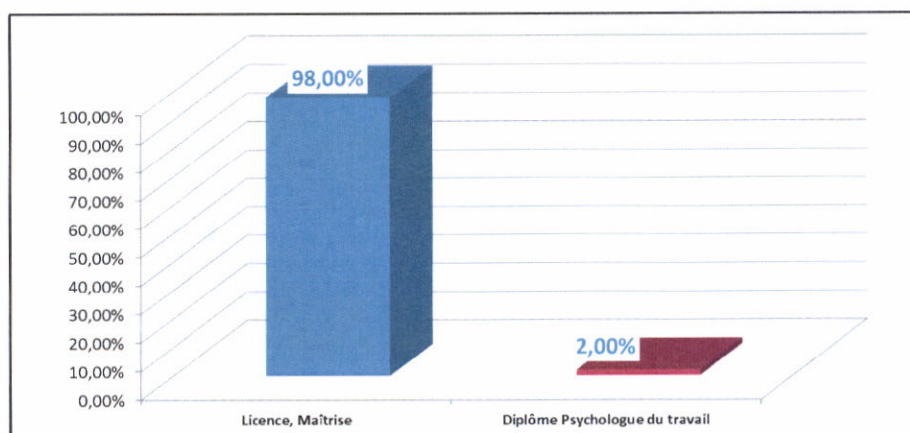
Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les 50 candidats admis.

1) L'origine géographique des lauréats



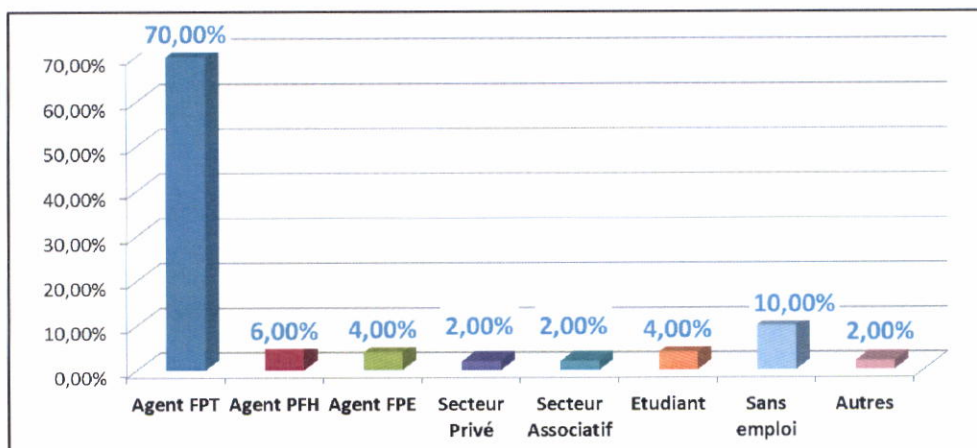
40 % des lauréats proviennent de la Région AQUITAINE

2) La condition d'accès au concours



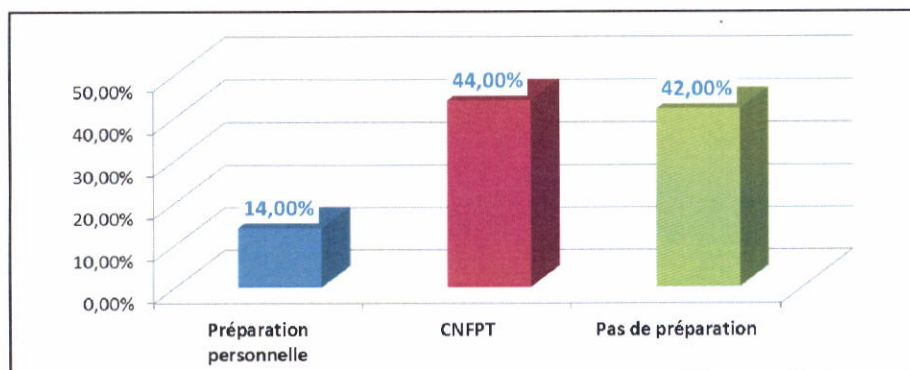
98 % des lauréats sont titulaires de la licence et de la maîtrise en psychologie
et justifient d'un DESS, DEA ou d'un MASTER II en psychologie

3) La situation professionnelle des lauréats



70 % des lauréats travaillent dans la Fonction Publique Territoriale

4) La préparation au concours des lauréats



58 % lauréats se sont préparés (CNFPT ou personnellement)

5) La moyenne d'âge des candidats admis

Candidat le plus jeune	24 ans
Candidat le plus âgé	43 ans
Moyenne d'âge	31 ans

**96 % des candidats de sexe féminin soit 48 femmes
et 4 % des candidats de sexe masculin soit 2 hommes**

IV – LES CHIFFRES "CLES" A RETENIR

CONCOURS	ANNEE 2015
Centres de Gestion partenaires	CDG Aquitains et CDG du Grand Sud-Ouest
Nombre de postes	50
Nombre de candidats inscrits	335
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	195
% de candidats absents à l'épreuve écrite	41,79 %
Echelonnement des notes (/20 points)	de 0 à 17,50 / 20
Nombre de candidats ayant une note éliminatoire (<5/20 points)	29
Moyenne des candidats à l'épreuve écrite d'admissibilité	9,19 / 20
Nombre de candidats admissibles	96
% de candidats absents à l'épreuve orale	0 %
Echelonnement des notes (/20 points)	de 4 à 19 / 20
Nombre de candidats ayant une note éliminatoire (<5/20 points)	1
Moyenne des candidats à l'épreuve orale d'admission	13,30 / 20
Seuil d'admission (/60 points)	39,75 / 60 (13,25 / 20)
Nombre de lauréats	50

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des PYRENEES-ATLANTIQUES.

Pau, le 19 juin 2015

Le Président du jury



Madame Colette CLAMENS
Directeur Général des Services
du Centre de Gestion de la Haute-Garonne